



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020067

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 1/02/2025 17H35 C:000863 I:07706
V/REF : BE4G6-2303
V/Appel du Samedi 01/02/2025 a 17H35

3F OCCITANIE
Budget Agence 3F Occitanie
TSA 21367
75621 PARIS CEDEX 13

IMMEUBLE : LE MAS DU ROCHET
32/46/58 RUE JEAN A. INJALBERT
510/540/570 AV GEORGES FRECHE
34170 CASTELNAU LE LEZ

Montpellier, le 07 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N0 540 AB=VENUE GEORGES FRECHE LOGEMENT DE MME BREUILLY, 1ER
ETAGE, *0668481801* OU *0665953669*

MOTIF : REFOULEMENT WC/SALLE DE BAINS

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 01/02/2025 A 19H45 : INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME
BREUILLY.

PLUS DE REFOULEMENT A L'ARRIVEE DE NOTRE PERSONNEL.
ESSAI ECOULEMENT SALLE DE BAINS ET WC.
LES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE SOUHAITENT UN PASSAGE CAMERA.

OBSERVATIONS : FJ AB Email envoyé le 03/02/25 a 10H31 Mr R. ARFAOUI

FJ AB Email envoyé le 03/02/25 a 10H31 Mme D MURCY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique,
mécanique).

Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.

Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique

Vérification du bon écoulement du réseau.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020067

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	DEPLACEMENT	ASTREINTE	1	135,00
				135,00
		TOTAL H.T.		135,00
		T.V.A. a 10,00%		13,50
		TOTAL T.T.C.		En EURO 148,50

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

Organisme - Fournisseur	
3F OCCITANIE Budg Agence 3F Occitanie Adresse de facturation TSA 21367 75621 PARIS CEDEX 13 Emetteur : DANIELE MURCY - Gardien/Gestionnaire Immeubles Tel : E-mail : daniele.murcy@groupe3f.fr	SERVIMO MEDITERRANEE SIEGE SOCIAL 22 rue ALBERTO SANTOS DUMONT 34430 ST JEAN DE VEDAS Le 05/02/2025

Lieu d'intervention
G158L / G158L-1211 RESIDENCE LE MAS DU ROCHET 540 avenue GEORGES FRÊCHE APT 1211 34170 CASTELNAU LE LEZ 1er étage Locataire : Elisabeth BREUILLY Tél port : 0668481801 Tél fixe :

Description
BON DE REGUL INTERVENTION DU 01 FEVRIER V/REF : 1/02/2025 17H35 C:000863 I:07706

Dates d'intervention	Marché
Début : 01/02/2025 - Fin : 04/02/2025	

Prestations						
Code	Description	Emplacement	P.U.HT	Qté	Mnt.HT	TVA
ENTRE.ASSAI.06	Pompage avec pompe therm ou élec (heure)		135,00	1	135,00	10%

Montant total HT (euros)	135,00
Montant total TVA (euros)	13,50
Montant total TTC (euros)	148,50

G158L-1211 - LE MAS DU ROCHET APPT 1211

Signataire : RAMZI ARFAOUI - Chef de secteur 3F

Le Prestataire garantit qu'il met en place toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection des données à caractère personnel auxquelles il aura accès ou qui lui seront communiquées dans le cadre de l'exécution de la présente commande, notamment leur sécurité et leur confidentialité, conformément aux exigences de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Sauf dispositions contraires, le Prestataire s'engage à l'issue des prestations à procéder à la suppression des données à caractère personnel qui lui ont été communiquées à la seule fin de réalisation de celles-ci.

N° Engagement: **BE4G6-2303****ATTESTATION SIMPLIFIEE¹**

N° Contrat/Marché :

N° Fournisseur : **SERVIMO MEDITERRANEE**N° ESI: **G158L-1211****① IDENTITE DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT**

Je soussigné(e) :

Nom : 3F OCCITANIE Prénom :

Adresse : 12 RUE JULES FERRY Commune : MAZAMET Code postal : 81200

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel

 ☒ immeuble collectif

 ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion **de plus de 50 %** des millièmes de l'immeuble☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usageAdresse² : 540 AVENUE GEORGES FRÊCHE Commune : CASTELNAU LE LEZ Code postal : 34170dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :**③ NATURE DES TRAVAUX**J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).☒ n'affectent **pas plus de cinq des six éléments** de second œuvre suivants :**Cochez les cases correspondant aux éléments affectés** : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10%.☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%.**④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIECES JUSTIFICATIVES**

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20% ou 10 %) et le montant effectivement payé, TVA au taux de :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à MAZAMET, le 05/02/2025

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.